

ASTRIDA

(1) N° 1303 /Just/X/CEC/Sch

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE D'USUMBURA.
CENTRES EXTRA COMMUNIAIRES



2649

Ref. n° :
Annexe :
Bijlage :
Objet : Protection de l'Enfance.
Voorwerp :

Monsieur l'Administrateur de Territoire

En exécution de l'Ordonnance n° 21/30
du 6 mars 1953 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général du
ruanda-Urundi, j'ai l'honneur de vous envoyer, sous escorte,
un enfant mineur: BUTERA Chrisologue, fils de Mulangira (dec)
et de Kamaliza (ev) originaire de la colline Mmuni, sous-chef
Rutamu, chef Rwitsibagura, Territoire Astrida.

Je vous saurais gré de bien vouloir me
signaler l'arrivée de ce mineur dans votre Territoire et
de veiller à ce qu'il retourne plus à Usumbura.

*arrivé à
le 22/7*

Pour le R.A.T./C.E.C./d'Usumbura.
l'Officier de Police Judiciaire.

SCHOLL; Georges.

*H/ann
à
le 22/7 d. n. Scholl*

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

A S T R I D A